

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/1993/L.112  
5 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-neuvième session  
Point 11 de l'ordre du jour

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT  
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET, NOTAMMENT,  
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL  
DE LA COMMISSION

Angola, Colombie et Cuba : projet de résolution

1993/... Méthodes et moyens divers qui s'offrent au sein du système des Nations Unies pour encourager la promotion, la protection et la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

A sa ...ème séance, tenue le .. mars 1993, la Commission des droits de l'homme a décidé de prier la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de procéder à une analyse approfondie, au titre du point 12 a) de son programme de travail, des méthodes et moyens divers qui s'offrent au sein du système des Nations Unies pour encourager la promotion, la protection et la mise en pratique effective de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, grâce à l'adoption de mesures par les différentes instances du système dotées de fonctions dans ce domaine, sans perdre de vue, entre autres, la diversité des situations historiques, politiques, économiques, sociales, religieuses et culturelles de par le monde, l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme, les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et les Articles 55 et 56 de celle-ci.